

## **Meurtre de Valentin: Stéphane Moitoret est condamné à 30 ans de prison**

### **Meurtres décès suspects**

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 11-08-2019

**11/08/2019 : Hondelatte raconte - Stéphane Moitoret, un fou en prison ? #REDIFF...**

\*\*\*\*\*

**SAISON 2018 - 2019 15h31, le 09 août 2019**

**28/07/2018/ : Il y a dix ans, Valentin Crémault était assassiné de 40 coups de couteau dans l'Ain.**

**Dix ans après, sa mère, Véronique Crémault s'exprime,elle vit toujours avec la terrible douleur de l'absence.**

\*\*\*\*\*

**27/03/2018 : Hondelatte raconte - Stéphane Moitoret, un fou en prison ? ( écoutez l'émission)**

...

**Une pensée pour les parents de Valentin , sa maman a été " démolie" , comme nous la comprenons .**

\*\*\*\*\*

**11/03/2016 : Meurtre de Valentin: Faites entrer l'accusé "Le crime fou de Stéphane Moitoret" ( Vidéo).Ajoutée le 11 mars 2016**

**Rediffusion le 13/03/2016 à 23h05 sur France 2.**

\*\*\*\*\*

**23/11/2013 Stéphane Moitoret est accusé d'avoir tué le petit Valentin, en 2008 dans l'Ain.Noëlla Hégo, a été condamnée à 4 ans de prison ferme pour complicité par les assises du Rhône.**

**Hommage à Valentin , pensées et courage à sa maman , sa famille**



**Avant tout, rendons hommage au courageux petit Valentin.  
Repose en paix bonhomme**

**23/11/2013 : Accusé du meurtre du petit Valentin en 2008, Stéphane Moitoiret a écopé de 30 ans de réclusion criminelle. Son ex-compagne, Noëlla Hégo a été condamnée à quatre ans de prison ferme pour complicité.**

Stéphane Moitoiret a été condamné vendredi 22 novembre en appel à 30 ans de réclusion criminelle pour l'assassinat en 2008 du petit Valentin dans l'Ain, et son ex-compagne, Noëlla Hégo, a été condamnée à 4 ans de prison ferme pour complicité par les assises du Rhône.

Les jurés ont suivi les réquisitions pour Moitoiret mais se sont montrés plus cléments pour Hégo, pour laquelle l'avocat général avait requis 16 à 18 ans de réclusion. En première instance dans l'Ain, fin 2011, ils avaient été respectivement condamnés à la perpétuité et à 18 ans de réclusion.

### **Clémence pour Noëlla Hégo**

La condamnation de Moitoiret, marginal de 44 ans, est assortie d'une peine de sûreté de 20 ans. Elle est conforme aux réquisitions de l'avocat général mais inférieure à la réclusion à perpétuité prononcée en première instance dans l'Ain, en 2011. Les jurés se sont en revanche montrés plus cléments pour Noëlla Hégo, condamnée à 18 ans de réclusion par les assises de l'Ain. Ils n'ont pas suivi le représentant du parquet, qui réclamait "16 à 18 ans de prison" pour avoir poussé Moitoiret au crime.

Acquittant cette femme de 53 ans du chef de complicité d'assassinat, comme l'avait demandé sa défense, ils l'ont en revanche condamnée pour "non-assistance à personne en danger" et "tentative d'enlèvement" d'un enfant de 5 ans en 2006. Sa peine couvrant la détention déjà effectuée, elle va sortir de prison.

**Valentin Crémault, qui allait avoir 11 ans, avait été retrouvé lardé de 44 coups de couteau en juillet 2008 à Lagnieu, dans l'Ain.**

La défense de Stéphane Moitoiret, accablé par les traces ADN relevées sur l'enfant, n'a jamais contesté le crime mais a plaidé la folie.

Source : AFP

\*\*\*\*\*

**ANNONCE : Dimanche 15 Novembre à 23h20 sur France 2 :  
Faites entrer l'accusé - Le crime fou de Stéphane Moitoiret**

L'émission Faites Entrer l'accusé revient sur l'affaire Moitoiret, dimanche soir dans un documentaire baptisé "Le crime fou de Moitoiret".

Dans l'Ain, personne n'a oublié ce crime sordide du 29 juillet 2008 à Lagnieu : Valentin, dix ans à peine, était retrouvé dans la rue, poignardé à 44 reprises.

Moins d'une semaine après, les gendarmes interpellaient un couple, Noëlla Hégo et Stéphane Moitoiret.

Depuis vingt ans, ils sillonnaient la France à pied ou à vélo pour accomplir « une mission divine. » Leur santé mentale, surtout celle du meurtrier, Stéphane Moitoiret, avait d'emblée posé question. Au terme d'une longue procédure, ils seront jugés deux fois et condamnés : lui pour meurtre, elle pour non-assistance à personne en danger.

Dans la soirée du 28 juillet 2008, le petit Valentin Crémault est tué d'une quarantaine de coups de couteau alors qu'il se baladait à vélo dans une rue de Lagnieu, village de l'Ain.

Début août, les gendarmes de la brigade du Cheylard, en Ardèche, interpellent des auto-stoppeurs, Stéphane Moitoiret, 39 ans, et Noëlla Hego, 48 ans, à Dornas.

Un couple de marginaux qui parcourt les routes de France. Accablée par les traces ADN retrouvées sur l'enfant, la défense fait valoir les troubles psychiques de Moitoiret.

Mais trois collègues de psychiatres rendent des avis différents sur la santé mentale de Moitoiret. En 2013, celui-ci est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

<http://www.programme.tv/>